Image not found or type unknown

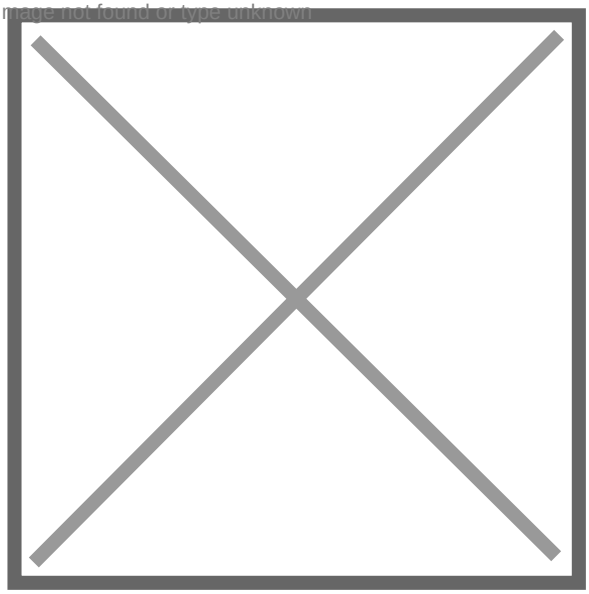

Vente de champignon issus de la cueillette

Par **gendws**, le **22/09/2009** à **14:02**

Bonjour,

Je voulais savoir s'il était possible de revendre des champignons issus d'une cueillette si je dispose de l'accord du propriataire du terrain.

Je souhaite ramasser des lactaires ou sanguin pour les revendre cuisinés et assaisonés, en conserves, ainsi que des chanterelles séchées.

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés